

Procès – Verbal de la séance du Conseil d'Administration

Date : **lundi 23 novembre 2015**

Année scolaire : **2015/2016**

Numéro de séance : **1**

Date de transmission de la convocation aux membres : **jeudi 12 novembre 2015**

1^{ère} convocation (oui/non) : **oui**

2^{ème} convocation (oui/non) : **non**
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **Mme BIAUJOUT Christine**

Secrétaire de séance : **Mme GUETTE Laurence**

Quorum (13 ou 16) : **13**

Nombre de présents : **23**

Ordre du jour

Préambule

- Rappel sur les prérogatives du Conseil d'Administration
- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du lundi 29 juin 2015

I – Vie pédagogique et éducative

- Rappel des structures et effectifs 2015/2016
- Attribution des indemnités pour missions particulières
- Enseignement de l'Histoire des Arts

II – Fonctionnement général

- Installation du nouveau Conseil d'Administration
 - Commission permanente
 - Conseil de discipline
 - Commission éducative
 - Commission d'hygiène et de sécurité
 - Commission d'éducation à la santé et à la citoyenneté

III – Vie budgétaire et financière

- DBM pour vote
- DBM pour info
- Renouvellement du marché lapins et volailles
- Renouvellement du marché produits d'entretiens
- Collège au cinéma
- Collège au spectacle
- Convention entre le collège et l'Espace Numérique Sud-Charente
- Convention entre le collège et l'association Effervescentre
- Convention entre le collège et l'Amicale du Temps Libre
- Sortie au Mémorial de la Résistance de Chasseneuil sur Bonniere pour les classes de 3^{ème}
- Sortie au Forum Santé à Angoulême pour les classes de 3^{ème}
- Sortie à Cognac pour les élèves de 3^{ème} ODP
- Sortie à Villebois-Lavalette pour les classes de 5^{ème}
- Voyages scolaires 2016
- Projet SLAM
- Tarifs des dégradations pour l'année 2016
- Autorisation pour le collège de recevoir des dons et legs
- Remboursement des frais de déplacements du personnel du collège
- Contrats et conventions
- Budget 2016
- Délégation de la signature de l'ordonnateur
- Recrutements (pour information)
- Tarifs des repas (pour information)

IV – Questions diverses

(à donner au chef d'établissement avant le vendredi 20 novembre 2015 à 12h00 par mail : christine.biaujout@ac-poitiers.fr)

PRESENCE au CONSEIL

Séance du lundi 23 novembre 2015

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[☑]	A[☑]	E[☑]	Nom - Prénom	P[☑]	A[☑]	E[☑]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	BIAUJOUT Christine	X						
	Gestionnaire	METAIS Katia	X						
	C.P.E.	GUETTE Laurence	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	CHABOT Jacques	X						
		LAGARDE Isabelle		X					
	Commune siège	SALLEE Jean-Philippe	X						
	Groupement de communes	SAUMON Gérard		X					
PERSONNALITE QUALIFIEE		CHAIGNE Eric	X						
		PERILLAUD Christian	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	BALLANGER Patrick	X						
		BISSIRIEIX Jean-Christophe	X						
		GUILLEMET Yohann	X						
		LAMOTHE Leslie		X	X	ABADIE Cécile	X		
		MESTRE Marie	X						
		SIMON Rozenn	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	ROMERO-ROMERO Laëtitia		X	X	BERNARD Karine	X		
		TOUCHARD Magali	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	BARRAUD Michel	X						
		DUMAIS Corinne	X						
		GAUVRIT Sylvie	X						
		LAGARDE Cécile	X						
		LE GAL Aurore	X						
		MALLET Isabelle	X						
	Elèves	DUMAIS Emilie	X						
		GLAPPIER Antonella	X						

☑ P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Le quorum étant atteint, Madame le Principal ouvre la séance à 17h35.

Certains membres du Conseil d'Administration n'ont pu être présents :

- Mme LAGARDE Isabelle
- M. SAUMON Gérard
- Mme LAMOTHE Leslie remplacée par Mme ABADIE Cécile
- Mme ROMERO-ROMERO Laëtitia remplacée par Mme BERNARD Karine

Mme GUETTE Laurence est désignée secrétaire de séance.

Mme le Principal indique une modification de l'ordre du jour. Le point n°2 (fonctionnement général) sera traité avant le point n°1 (vie pédagogique et éducative).

Préambule

Rappel sur les prérogatives du Conseil d'Administration

Mme le Principal rappelle les attributions et prérogatives du Conseil d'Administration qui constitue l'assemblée délibérante de l'établissement :

- il fixe, dans le respect des dispositions législatives et réglementaire en vigueur et des objectifs définis par les autorités compétentes de l'Etat, les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements et, en particulier, les règles d'organisation de l'établissement ;
- il établit un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, les résultats obtenus et les objectifs à atteindre ;
- il adopte le budget et le compte financier ;
- il se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement, l'autorité académique et, lorsqu'elle souhaite y être partie, la collectivité territoriale de rattachement ;
- il établit un bilan des actions menées à destination de parents d'élèves.

Arrivées de M. CHAIGNE Eric et M. CHABOT Jacques à 17h38

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du lundi 29 juin 2015

Présents : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

I – Vie pédagogique et éducative

1) Installation du nouveau Conseil d'Administration

⇒ *Commission permanente*

La Commission Permanente a pour but d'effectuer un travail en amont du Conseil d'Administration notamment sur la répartition de la Dotation Globale Horaire et les modifications du règlement intérieur.

- Mme BIAUJOUT Christine, principal
- Mme METAIS Katia, gestionnaire
- M. CHABOT Jacques / Mme LAGARDE Isabelle, représentants de la collectivité territoriale
- M. BALLANGER, Patrick, enseignant (suppléante : Mme DUVAL Jennifer, enseignante)
- M. BISSIRIEIX Jean-Christophe, enseignant (suppléante : Mme HIBON-MINET Stéphanie, enseignante)
- M. GUILLEMET Yohann, enseignant (suppléante : Mme MESTRE Marie, enseignante)
- Mme TOUCHARD Magali, ATOSS (suppléante : Mme GIL Aurélie, ATOSS)
- M. BARRAUD Michel, parent d'élève (suppléante : Mme BARRAUD Isabelle, parent d'élève)
- Mme LAGARDE Cécile, parent d'élève (suppléante : Mme BOISSEAU-DANSAULT Emmanuelle, parent d'élève)
- Mme MALLET Isabelle, parent d'élève (suppléante : Mme GRELLIER Nadège, parent d'élève)
- Mlle CHARRIER Colleen, élève (suppléante : Mlle DUMAIS Emilie, élève)

Arrivée de Mme DUMAIS Corinne à 17h44

⇒ *Conseil de discipline*

Le Conseil de Discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions prévues par la réglementation en vigueur et inscrites dans le règlement intérieur de l'établissement.

- Mme BIAUJOUT Christine, principal
- Mme METAIS Katia, gestionnaire
- Mme GUETTE Laurence
- Mme ABADIE Cécile, enseignante (suppléant : M. BALLANGER Patrick, enseignant)
- Mme HIBON-MINET Stéphanie, enseignante (suppléant : M. GUILLEMET Yohann, enseignant)
- Mme MESTRE Marie, enseignante (suppléante : Mme LALANNE Cécile, enseignante)
- Mme SIMON Rozenn, enseignante (suppléante : Mme LAMOTHE Leslie, enseignante)
- Mme TOUCHARD Magali, ATOSS (suppléante : Mme BERNARD Karine, ATOSS)
- M. DEXET Emmanuel, parent d'élève (suppléante : Mme BOISSEAU-DANSAULT Emmanuelle, parent d'élève)
- Mme LAGARDE Cécile, parent d'élève (suppléant : M. COUTEAU Stéphane, parent d'élève)
- Mme MALLET Isabelle, parent d'élève (suppléante : Mme GAUVRIT Sylvie, parent d'élève)
- Mlle MAUREY Coline, élève (suppléante : Mlle GLAPPIER Antonella, élève)
- Mlle DUMAIS Emilie, élève (suppléante : Mlle CHARRIER Colleen, élève)

Commission éducative

La commission éducative a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie de l'établissement scolaire. Elle est faite en amont du Conseil de Discipline pour éviter une lourde sanction.

- Mme BIAUJOUT Christine, principal
- Mme METAIS Katia, gestionnaire
- Mme GUETTE Laurence
- Mme LAMOTHE Leslie, enseignante (suppléante : Mme DUVAL Jennifer, enseignante)
- Mme SIMON Rozenn, enseignante (suppléante : Mme LASSIGNARDIE Sandrine, enseignante)
- Mme TOUCHARD Magali, ATOSS (suppléante : Mme ROMERO-ROMERO Laëtitia, ATOSS)
- Mme GAUVRIT Sylvie, parent d'élève (suppléant : M. GUILLET Sylvain, parent d'élève)
- Mme MALLET Isabelle, parent d'élève (suppléante : Mme LAGARDE Cécile, parent d'élève)
- Mme GARON Alexandra, infirmière scolaire

Commission d'hygiène et de sécurité

La commission d'hygiène et de sécurité a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail.

- Mme BIAUJOUT Christine, principal
- Mme METAIS Katia, gestionnaire
- M. CHABOT Jacques / Mme LAGARDE Isabelle, représentants de la collectivité territoriale
- Mme LALANNE Cécile, enseignante (suppléant : M. GUILLEMET Johann, enseignant)
- Mme LASSIGNARDIE Sandrine, enseignante (suppléante : Mme LAMOTHE Leslie, enseignante)
- Mme ROMERO-ROMERO Laëtitia, ATOSS (suppléante : Mme GIL Aurélie, ATOSS)
- Mme BARRAUD Isabelle, parent d'élève (suppléant : M. BARRAUD Michel, parent d'élève)
- Mme DUMAIS Corinne, parent d'élève (suppléante : Mme LE GAL Aurore, parent d'élève)
- Mlle DUMAIS Emilie, élève (suppléante : Mlle CHARRIER Colleen, élève)

Commission d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté définit et conduit des actions d'éducation et de prévention des conduites à risques dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Sa composition est souple et peut intégrer un autre membre de la commission éducative selon le projet.

- Mme BIAUJOUT Christine, principal
- Mme METAIS Katia, gestionnaire
- Mme GUETTE Laurence
- M. BALLANGER Patrick, enseignant (suppléante : Mme HIBON-MINET Stéphanie, enseignante)
- M. BISSIRIEIX Jean-Christophe, enseignant (suppléant : M. SEMUR Olivier, enseignant)
- Mme TOUCHARD Magali, ATOSS (suppléante : Mme ROMERO-ROMERO Laëtitia, ATOSS)
- Mme DUMAIS Corinne, parent d'élève (suppléante : Mme BARRAUD Isabelle, parent d'élève)
- Mme LAGARDE Cécile, parent d'élève (suppléante : Mme LE GAL Aurore, parent d'élève)
- Mlle GLAPPIER Antonella, élève (suppléante : Mlle MAUREY Coline, élève)
- Mlle CHARRIER Colleen, élève (suppléante : Mlle DUMAIS Emilie, élève)
- Mme GARON Alexandra, infirmière scolaire

II – Vie pédagogique et éducative

1) Rappel des structures et effectifs 2015/2016

Niveau	Effectifs	Divisions
6 ^{ème}	81	3
5 ^{ème}	63	3
4 ^{ème}	49	2
3 ^{ème}	65	3
Total	258	11

Arrivée de Mme LE GAL Aurore à 17h55

Les options :

- latin → 2 classes par niveau (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) soit un total de 69 élèves
- ODP → 2 classes de 3^{ème} (3^{ème} Pietragalla et 3^{ème} Prost) soit un total de 20 élèves
- Pôle Sciences → tous les élèves de 5^{ème} (pour 1h00 semaine) et un groupe de 20 élèves volontaires sur le niveau 4^{ème}
- S'ouvrir pour réussir → 8 élèves de 3^{ème} Vastine. Projet en collaboration avec l'Espace Numérique Sud-Charente

Les résultats du DNB 2015 :

- 78,80 % d'admis ; résultats en hausse qui se rapprochent des résultats départementaux et académiques
- 75,00 % des admis avec mention (mention « Assez Bien » → 25,00 %, mention « Bien » → 30,70 %, mention « Très Bien » → 19,20 %)

Orientation et affectation :

- taux d'orientation en 2GT élevé → 71,20 % affectés
- redoublants → 4,50 %
- aucun élève sans solution

2) Attribution de l'indemnité RUPN

Le décret du 20 août 2014 réformant le statut des enseignants et complété par le décret du 27 avril 2015 prévoit que certaines missions soient dorénavant rémunérées sous forme d'IMP (Indemnité de Missions particulières). Celles-ci sont des rémunérations complémentaires des activités exercées par les enseignants en plus de leurs missions statutaires et hors face à face élève.

Pour le collège, 5,5 IMP ont été allouées (base de calcul : taux 3, 1 200,00 €).

Leur répartition a été établie en conseil pédagogique :

- les IMP annuelles :
 - RUPN → une IMP au taux 4 pour Mme LALANNE Cécile
 - coordination technologie → une IMP au taux 3 pour Mme LALANNE Cécile

M. BALLANGER Patrick, représentant des personnels enseignants informe les membres du Conseil d'Administration que l'IMP coordination technologie correspond à l'heure de laboratoire qui a été supprimé de l'emploi du temps de Mme LALANNE Cécile.

- les IMP rémunérées sur service fait (10 IMP au taux 1 à répartir en fin d'année scolaire) pour les missions intitulées :
 - coordination cycles
 - action diverses

M. BISSIRIEIX Jean-Christophe, représentant des personnels enseignants, trouve gênant que les membres du Conseil d'Administration aient un droit de vote sur la rémunération des enseignants.

Mme le Principal précise que pour l'année scolaire 2016-2017, les IMP seront votées en même temps que la DGH.

Présents : **23**

Pour : **22**

Contre : **0**

Abstention : **1**

3) Enseignement de l'Histoire des Arts

Mme le Principal présente l'organisation de l'enseignement de l'Histoire des Arts au collège de Blanzac et les modalités d'examen.

Les thèmes retenus pour cette année sont les suivants :

- ☞ niveau 3^{ème} : l'art témoin de l'histoire / art rupture et continuité
- ☞ niveau 4^{ème} : art pouvoir et contre-pouvoir
- ☞ niveau 5^{ème} : art et imaginaire / art gothique, art roman
- ☞ niveau 6^{ème} : l'objet dans l'art

M. BARRAUD Michel, parent d'élève, demande quels élèves passeront cette épreuve ? Il s'agit des élèves de 3^{ème}. Ils auront le choix entre les œuvres de 4^{ème} et 3^{ème}. Il s'agit de la première épreuve du DNB, coefficient 2.

Présents : **23**

Pour : **23**

Contre : **0**

Abstention : **0**

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

III – Vie budgétaire et financière

1) DBM pour vote

Mme la Gestionnaire demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de changer une dépense qui avait été prévue par un prélèvement sur le fond de réserves dans le domaine OPC. En effet, lors du Conseil d'Administration du lundi 23 avril 2015, il avait été demandé un prélèvement de 6 400,00 € pour l'achat de mobilier (tables et chaises) pour 2 classes. Etant donné la totalité de la somme, Madame la Gestionnaire pensait qu'il fallait l'immobiliser, c'est la raison pour laquelle la dépense avait été affectée au domaine OPC. Or, l'Agent Comptable se réfère plutôt à un prix à l'unité par chaise et par table et par conséquent ne préfère pas que cet achat soit immobilisé mais qu'il soit sur le domaine général.

Présents : **23**

Pour : **23**

Contre : **0**

Abstention : **0**

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

Mme le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de prélever sur le fond de roulement 2 500,00 € afin de les affecter au domaine restauration pour l'achat de denrées. Madame la Gestionnaire explique que c'est pour finir l'année tranquillement et si jamais cette somme n'est pas dépensée, elle retombera dans le fond de roulement à la fin de l'année. Le fond de roulement est à ce jour de 42 389,34 € soit 308 jours de trésorerie.

Présents : **23**

Pour : **23**

Contre : **0**

Abstention : **0**

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

2) DBM pour info

Mme la Gestionnaire présente aux membres du Conseil d'Administration les DBM pour info n°5 et 6 qui correspondent à des régularisations comptables :

- régularisation des subventions de l'Etat comme les crédits globalisés et le fonds social ainsi que la régularisation théâtre,
- l'ouverture des nouveaux contrats CUI qui ont été renouvelés ou recrutés en septembre.

3) Renouvellement du marché produits d'entretien 2016-2019

Mme le Principal demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de renouveler le marché produits d'entretien 2016-2019 géré par l'AGAPE 16 du lycée Marguerite de Valois

Présents : **23** Pour : **23** Contre : **0** Abstention : **0**
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

4) Renouvellement du marché charcuterie 2016-2017

Mme le Principal demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de renouveler le marché charcuterie 2016-2017 géré par l'AGAPE 16 du lycée Marguerite de Valois

Présents : **23** Pour : **23** Contre : **0** Abstention : **0**
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

5) Renouvellement du marché produits laitiers et ovo-produits 2016-2019

Mme le Principal demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de renouveler l'adhésion au marché produits laitiers et ovo-produits 2016-2019 géré par l'AGAPE 16 du lycée Marguerite de Valois

Présents : **23** Pour : **23** Contre : **0** Abstention : **0**
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

6) Renouvellement du marché lapins et volailles 2016-2017

Mme le Principal demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de renouveler le marché lapins et volailles 2016-2017 géré par l'AGAPE 16 du lycée Marguerite de Valois

Présents : **23** Pour : **23** Contre : **0** Abstention : **0**
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

7) Collège au cinéma

Comme tous les ans, le collège renouvelle sa participation à l'opération « Collège au cinéma ». Cela concerne 2 classes de 6^{ème} (55 élèves) et les 3 classes de 5^{ème} (63 élèves) pour un prix de 2,50 € par élève et par séance. Les différents financements sont le Département Charente qui prend en charge 1,00 € par élève et le Foyer Socio-Educatif qui prend en charge 1,50 € par élève adhérent. La participation des élèves non adhérent au Foyer Socio-Educatif est prise sur la subvention séjours / voyages. Aucune dépense n'est demandée aux familles.

Présents : **23** Pour : **23** Contre : **0** Abstention : **0**
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

8) Collège au spectacle

Le collège renouvelle aussi sa participation à l'opération « Collège au spectacle » pour les classes de 6^{ème}, manifestation proposée et entièrement prise en charge par le Département Charente.

Présents : **23** Pour : **23** Contre : **0** Abstention : **0**
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

9) Conventions

Plusieurs conventions signées avec différentes associations intervenants au sein du collège sont à signer ou à renouveler. Madame la Principale demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de :

- renouveler la convention entre le collège et l'Espace Numérique du Sud-Charente qui intervient dans le cadre du projet « S'ouvrir pour réussir » pour 8 élèves de 3^{ème} qui sont en décrochage scolaire

Présents : **23** Pour : **23** Contre : **0** Abstention : **0**
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

- signer la convention entre le collège et l'association Effervescentre qui propose des animations sur la pause méridienne une fois par semaine auprès de tous les élèves

Présents : **23** Pour : **23** Contre : **0** Abstention : **0**
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

- renouveler la convention entre le collège et l'Amicale du Temps Libre qui occupe le foyer les mercredis après-midi, les vendredis de 16h00 à 18h00 et les vacances scolaires

Présents : **23** Pour : **21** Contre : **0** Abstention : **2**

- signer la convention entre le collège et l'association ASTRE EN MOI dans le cadre du projet SLAM. Les professeurs de lettres proposent aux élèves de 5^{ème} et 4^{ème} de participer à un atelier SLAM. La dépense est intégralement prise en charge sur la subvention séjours / voyages.

Présents : **23** Pour : **23** Contre : **0** Abstention : **0**
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

10) Sortie au Mémorial de la Résistance de Chasseneuil sur Bonnieure pour les classes de 3^{ème}

Dans le cadre de l'opération « Collège et patrimoine » les élèves de 3^{ème} se rendront au Mémorial de la Résistance de Chasseneuil sur Bonnieure et au Musée de la Résistance d'Angoulême le jeudi 17 décembre 2015 (programme d'Histoire-Géographie). Cette sortie est prise en charge par le Département Charente dans le cadre de l'opération « Collège au patrimoine » et par le collège sur sa subvention séjours / voyages.

Présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

11) Sortie au Forum Santé à Angoulême pour les classes de 3^{ème}

En raison des attentats survenus le vendredi 13 novembre 2015 et des restrictions qui en ont découlées, cette sortie prévue le lundi 16 novembre 2015 a été annulée.

12) Sortie à Cognac pour les élèves de 3^{ème} ODP

Dans le cadre de l'opération « Collège et patrimoine », les élèves de 3^{ème} ODP se rendront à Cognac le vendredi 4 décembre pour visiter le Musée des Arts du Cognac. Le transport étant financé par le Département Charente, seules les entrées au musée sont à la charge du collège et sont prises sur la subvention séjours / voyages.

Présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

13) Sortie à Villebois-Lavalette pour les classes de 5^{ème}

M. ALZON Willy, enseignant d'Histoire-Géographie, propose une sortie à ses élèves de 5^{ème} pour visiter le château de Villebois-Lavalette. Les dépenses (transport + entrées) sont prises sur la subvention séjours / voyages.

Présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

14) Voyages scolaires 2016

Mme le Principal propose aux membres du Conseil d'Administration de voter les budgets des voyages scolaires 2016 :

- le séjour en Italie, à destination des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} latinistes (49 élèves + 4 accompagnateurs), se déroulera du 4 au 8 avril 2016. Le transport se fera en bus et les nuitées en hôtel. Le thème du séjour est « les monuments de la Rome antique et baroque ». La participation des familles est fixée à 300,00 € par élève.

Présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

- le séjour en Angleterre, à destination des élèves de 5^{ème} (49 élèves + 4 accompagnateurs), se déroulera du 23 au 28 mai 2016. Le transport se fera en bus (ferry à l'aller, tunnel au retour) et les nuitées en famille d'accueil. Les élèves visiteront Londres et le sud-est de l'Angleterre. La participation des familles est fixée à 300,00 € par élève.

Présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

15) Tarifs des dégradations pour l'année 2016

Mme le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation d'appliquer les tarifs dégradation suivants :

- dégradation ou perte :
 - ⇒ carnet de correspondance : 5,00 €
 - ⇒ manuels scolaires : neuf au prix éditeur
 - ⇒ clés de casier : 5,00 €
 - ⇒ divers : tout matériel ou objet dégradé au sein de l'enceinte de l'établissement et du gymnase sera facturé à la famille du ou des auteurs au prix qu'engendrera la réparation ou le remplacement
- services :
 - ⇒ utilisation du téléphone en local : 0,20 € l'appel
 - ⇒ utilisation du téléphone vers des portables : 0,40 € l'appel
 - ⇒ photocopies en noir et blanc : 0,02 € la copie
 - ⇒ photocopies en couleur : 0,20 € la copie

Ces tarifs ainsi exposés sont soumis au vote

Présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

16) Autorisation pour le collège de recevoir des dons et legs

Mme le Principal demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration d'accepter pour le collège les dons et legs d'associations et / ou structures diverses concernant les différents projets pédagogiques.

Présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

17) Remboursement des frais de déplacements du personnel du collège

Mme le Principal demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de rembourser les frais de déplacement de certains personnels du collège qui sont voués à se servir de leur véhicule personnel pour des tâches liées à leur service. Le remboursement se fait sur le barème fiscal kilométrique.

Présents : **23**

Pour : **23**

Contre : **0**

Abstention : **0**

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

18) Contrats et conventions

Mme le Principal demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de signer tous les contrats et conventions qui figurent sur la liste jointe.

Présents : **23**

Pour : **23**

Contre : **0**

Abstention : **0**

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

Départ de M. CHAIGNE Eric à 19h27

19) Budget 2016

Mme la Gestionnaire présente le budget pour l'année 2016. Il se construit avec des RECETTES et des DEPENSES. Les différentes recettes proviennent en partie de la collectivité : le Département Charente et, pour une part moins importante, de l'Etat (Ministère de l'Education Nationale). Une autre recette peut être versée par les familles comme pour le service SRH, les voyages et les dégradations ainsi que par le Foyer Socio Educatif et le Comité Local des Parents d'élèves.

Le budget est construit suivant différents services :

- ⇒ AP qui reflète toute l'activité pédagogique
- ⇒ ALO qui est toutes les dépenses logistiques et matérielles
- ⇒ VE intitulé vie de l'élève dans lequel se trouve les dépenses du fonds social
- ⇒ SRH qui est le service de la restauration
- ⇒ SBN qui est le service des bourses

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par le Département Charente est de **81 057,00 €** pour l'année 2016.

Cette DGF inclut la Dotation Petits Travaux soit **8 673,10 €** (10,70 % de la DGF) et la Dotation Séjours / Voyages soit **3 226,00 €**, par conséquent au final la somme allouée aux services généraux est de **70 608,00 €**.

Ces **69 157,90 €** sont ventilés dans :

le service AP : **DGF = 16 731,94 € (dont subvention séjours / voyages 2013 + 2016 = 5 551,34 €)**

→ **Domaine pédagogique : 11 180,00 €** (même somme que les années précédentes)

On retrouve dans ce domaine la Dotation Séjour / Voyage soit 1 235,65 € à l'activité **2SSEJVOY**, + **1 990,35 €** dans les autres voyages prévus qui sont les Pyrénées, l'Italie et Londres. Pour cette même subvention un reliquat 2013 a aussi été ajouté aux 3 voyages cités ci-dessus.

Côté recettes, les 2 subventions sont englobées avec la DGF soit un total de **16 731,94 €**.

ET le service ALO : **DGF = 66 651,00 € (dont 8 673,10 € de dotation petits travaux)**

→ **Domaine AUTCHARGES : 15 066,80 €** (somme à peu près identique aux autres années, des petits changements et réajustements ont été effectués au sein des activités par rapport aux dépenses de cette année).

→ **Domaine ENTRETIEN : 15 966,80 €** (id : même somme à peu près que les années précédentes).

→ **Domaine VIABILISATION : 26 944,30 €** (les directives données par le Département Charente concernant ce domaine sont respectées). On peut observer une légère baisse à la ligne électricité lié au marché électricité, la ligne bois a été abondée par la différence car l'année précédente n'a pas été très froide (chauffage allumé le 1^{er} novembre 2015 et éteint le 15 avril 2015) et nous avons consommé tout ce qui avait été prévu donc si nous avons une année plus froide nous ne savons pas ce que cela va donner, d'autant plus que le bois n'est pas une énergie en baisse contrairement à ce qu'on pourrait croire.

On retrouve dans ce domaine les **8 673,10 €** de la **Dotation Petits Travaux** englobés en recette avec la DGF.

Le service ALO comprend aussi tout ce qui est dépense des salaires des contrats CUI soit 3 contrats AVS qui finissent en juillet, les recettes correspondent à l'aide allouée par l'ASP.

Au-delà de cette DGF nous trouvons dans le service pédagogique AP d'autres dépenses liées à d'autres recettes :

Le voyage PYRENEES est ouvert selon le budget voté le 30 juin 2015, avec un financement qui provient des familles, des subventions **DOTATION PISCINE** (reliquat 2015 + estimation 2016) du Département Charente, des dons FSE, CLPE ainsi qu'un reliquat 2013 de la subvention séjours / voyages Département Charente de 2 325,94 €. Cette année vient s'ajouter au budget un

prélèvement sur les fonds de réserves de 2 378,64 € qui représente la part payante des enseignants.

D'autres voyages sont prévus pour l'année 2016, tels que le voyage en Italie et à Londres, les financements sont légèrement les mêmes, tels que familles, subventions séjours / voyages, CLPE et prélèvements sur les fonds de réserves pour la part enseignante soit 308,68 € pour l'Italie et 662,77 € pour Londres.

Des reliquats de subvention ont été utilisés sur ce voyage tel que subvention club Europe pour Londres

Dans ce service, nous retrouvons aussi en dépenses et recettes les sorties **collège au cinéma** et **collège au spectacle** (les dépenses sont ouvertes suivant celles réalisées en 2015).

Les crédits globalisés versés par l'Etat concernent les manuels scolaires et les droits de reprographes identifiés en 13MS et 13REP ainsi que les carnets de correspondance en 13COR.

Les fonds sociaux versés aussi par l'Etat ont été ouverts à hauteur de 1 000,00€ dans le service VE.

Une autre subvention de l'Etat vient s'ajouter au budget, les Bourses Nationales ouvertes au service SBN : 8 000,00 €

De même dans le service Administration et Logistique, est incorporé l'amortissement, **OP-SPE 0amor** correspondant à la somme du matériel qui a été immobilisé dans l'année et qui est régularisé à chaque fin d'année, la somme saisie est celle de l'année passée et sera régularisée en fin d'année 2016 avec la véritable somme donnée par EGIMMO. On peut voir que le budget est en déséquilibre et que cela correspond aux sommes immobilisées et neutralisées (**OP-SPE 0NEUT** côté **RECETTES**).

A ce service s'ajoute **le service RESTAURATION** construit avec la subvention restauration calculée selon les prévisions suivantes

● **côté RECETTES** : selon ce qui est saisi sur le logiciel GFC nous prévoyons environ 235 DP à 456,00 € (forfait 5 jours D.C.) auquel s'ajoute une estimation du nombre de repas élèves externes soit 325,00 € c'est-à-dire 107 485,00 € auxquels se rajoutent les repas vendus aux commensaux soit 5 474,40 €, ce qui fait un TOTAL de 112 959,40 €

● **côté DEPENSES** :

- le crédit nourriture calculé comme suit : nombre de repas vendus en 2015 soit 38 405 x 1,97 € = 75 658,50 €
- le reversement à la collectivité est de : 112 959,40 € - 75 658,50 € = 37 300,90 €

Le Département Charente nous accorde une somme pour les charges en restauration à ventiler de la manière suivante 38 000 repas x 0,4842 € soit 18 399,60 € ventilés en dépenses dans le domaine ALO service AUTCHA : 6 133,20 €

ENTRET : 6 133,20 €

VIAB : 6 133,20 €

Le service VE comprend aussi tout ce qui est dépense des salaires des contrats CUI, les recettes correspondent à l'aide allouée par l'ASP.

Désormais s'ajoute à ce budget la masse salariale des employés qui est de 196 152,63 € pour 7,5 agents territoriaux et de 1 503 864,02 € pour tout le personnel Education Nationale.

Les totaux par service sont les suivants : **DEPENSES AP = 81 192,20 € / RECETTES AP = 77 842,11 €** → différence liée au prélèvement sur le FDR de **3 350,09 €** pour les voyages

DEPENSES ALO = 117 003,69 € / RECETTES ALO = 109 846,75 € → différence liée aux immobilisations de **7 156,94 €**

DEPENSES VE = 1000,00 € / RECETTES VE = 1000,00 €

DEPENSES SRH = 112 959,40 € / RECETTES ALO = 112 959,40 €

DEPENSES SBN = 8 000,00 € / RECETTES SBN = 8000,00 €

Le BUDGET GLOBAL EN DEPENSES EST DE 320 155,29 € et EN RECETTES DE 309 648,26 € → différence de **10 507,03 €** expliquée par le prélèvement sur le FDR et les immobilisations.

Mme la Gestionnaire présente le tableau qu'elle a réalisé sur l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement, nous pouvons remarquer que la DGF est en baisse, ceci s'explique par le passage du mode de chauffage du fuel aux granulés à bois et l'adhésion au marché électricité qui propose une légère baisse des prix.

Présents : **22**

Pour : **22**

Contre : **0**

Abstention : **0**

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

Départ de M. SALLEE Jean-Philippe à 19h46

20) Délégation de la signature de l'ordonnateur

Mme le Principal demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de lui donner la délégation des signatures de l'ordonnateur.

Présents : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

21) Recrutements

Mme le Principal informe le Conseil d'Administration que 2 AVS, Mme CHARDAC Anne (au 1^{er} septembre) et Mme CHARRUYER Elodie (au 5 octobre), ont été recrutés et que le contrat de Mme KERRIGUY Karine a été renouvelé au 1^{er} octobre.

22) Tarifs des repas

Madame la Gestionnaire présente aux membres du Conseil d'Administration les nouveaux tarifs repas pour l'année 2016 (voir dotation de fonctionnement du Département Charente).

IV – Questions diverses

Questions du Conseil Local des Parents d'Elèves :

- Les parents demandent que les délais d'encaissement des chèques soient respectés et de ne pas encaisser plusieurs chèques en même temps notamment pour les voyages

Mme la Gestionnaire justifie les problèmes d'encaissement de chèque comme suit :

- ☞ nouveau personnel administratif nommé à l'Agence Comptable au 1^{er} septembre 2015 (période d'adaptation dans le poste)
- ☞ les chèques sont amenés une fois par semaine à l'Agence Comptable car Mme la Gestionnaire n'a pas le droit de conserver des chèques dans le coffre. Les chèques sont donc traités au fur et à mesure ce qui peut expliquer des encaissements en même temps
- ☞ le paiement échelonné est un service et non un dû
- ☞ certaines familles donnent 2 chèques en même temps
- ☞ une trésorerie nationale a été désignée pour l'encaissement de tous les chèques de demi-pension
- ☞ certains élèves oublient d'apporter les chèques aussitôt

- Pour les dons supplémentaires pour les sorties scolaires et à la demande du CLPE, il faut que ceux-ci soient déduits du montant versé par les familles
- Le CLPE est d'accord pour participer au financement des voyages prévus en Italie et en Angleterre
- Est-ce qu'un budget CLPE est déjà prévu dans le prévisionnel pour ces deux voyages ?

Les dons du CLPE sont déduits du montant du voyage que les familles doivent payer. C'est une obligation.

Mme LAGARDE Cécile, parents d'élèves, informe les membres du Conseil d'Administration que la somme de 20,00 € par élève sera allouée pour les voyages en Italie et en Angleterre et que la somme de 5,00 € sera ajoutée sur le prix déjà fixé pour le séjour à Cauterets.

Le budget prévu par Mme la Gestionnaire pour ces voyages est de 400,00 €. Il sera donc revu lors de la finalisation des projets.

- GEPI : toujours des problèmes de connexions pour les parents et certains enfants. Est-il possible d'avoir une date de mise en service ?

Mme le Principal explique les problèmes de connexions à GEPI par le fait que depuis la rentrée, les parents doivent se connecter sur l'ENT pour y accéder. Cela pose des problèmes d'interface, le tableau de correspondance entre les identifiants I-Card et GEPI ne fonctionnant pas. Les services informatiques et Canopée ont été alertés mais actuellement l'ATP est en congé de maladie et aucune solution n'a été trouvée à ce jour. Mme le Principal continue de travailler avec Canopée à la résolution du problème.

- OBII : certains enfants ne peuvent pas se connecter depuis leur domicile. Comment vont faire les élèves de 3^{ème} pour le valider ?

Ces difficultés n'avaient pas été signalées jusqu'à ce jour. Les élèves peuvent aller voir Mme LALANNE Cécile, référente RUPN afin de trouver une solution. Les professeurs principaux vérifieront auprès de leur classe quels élèves sont concernés.

- Etude sous le préau, est-ce normal ?

Les études sous le préau ne sont pas courantes mais ponctuelles en raison de l'absence d'une surveillante. En effet, une ASSEDU est en arrêt maladie.

- Les parents demandent à ce que les surveillants soient plus respectueux envers les élèves

Mme GUETTE Laurence, Conseillère Principale d'Education, a discuté de ce point avec les ASSEDUS qui disent ne pas comprendre ce qui leur est reproché. En effet, ils ne pensent pas être irrespectueux avec les élèves.

Certains professeurs, membres du Conseil d'Administration, soulignent que les élèves aussi doivent être respectueux envers les adultes.

Mme MALLET Isabelle, parents d'élèves, souligne que le fait de faire la bise aux élèves (de la part des ASSEDUS) nuit à leur d'autorité. Ces différents points seront évoqués lors d'une réunion du service vie scolaire.

- Réforme : le latin va-t-il être maintenu au moins jusqu'à ce que les élèves de 5^{ème} aient fini leur cursus collège ?

La mise en œuvre de la réforme sera exposée lors du Conseil d'Administration consacrée à la Dotation Globale Horaire. L'option « Latin » n'existera plus sous cette forme mais sera remplacée par un EPI « Langues et cultures dans l'antiquité » et un enseignement de complément.

- Comment se fait-il qu'il y ait eu un problème de quantité au réfectoire ? Certains enfants n'ont pas eu un repas correct

En début d'année scolaire, ce problème a pu venir d'une erreur de calcul des effectifs. Celle-ci a été corrigée.

Mme BERNARD Karine, représentante des personnels ATOSS, met en évidence un problème de personnel. Mme le Principal précise que le Département Charente en a été informé et qu'un accompagnement a été mis en place. Les enseignants tiennent à ajouter que la qualité des repas s'est améliorée.

- Les parents aimeraient avoir le bulletin d'information en temps et en heure

Le bulletin d'information est mis en ligne par la secrétaire le vendredi soir sur le site du collège mais doit être validé par Mme le Principal pour publication. Etant nouvelle dans l'établissement, elle n'a pas encore pris l'habitude et s'excuse du retard.

- Est-ce qu'il y aura une dictée pour le Téléthon ?

La dictée du Téléthon aura lieu le samedi 5 décembre 2015. Les conditions d'organisation ne sont pas fixées pour le moment.

- Avec les événements du vendredi 13 novembre, nous trouvons inadmissible que des mesures de sécurité supplémentaires n'aient pas été prises (voitures en stationnement devant le collège, portail ouvert, collège et parking de celui-ci accessible à tout heure sans aucun contrôle,...)

Un personnel de la vie scolaire est présent le matin et le soir, à l'arrivée des bus devant le portail d'entrée des élèves.

La vétusté du portail du parking du personnel ne permet pas de le fermer à clé dans la journée. Ce portail pourrait être rabattu dans la journée mais cela poserait un autre problème de sécurité : cela bloquerait momentanément la circulation sur la rue, notamment lors des livraisons. Des travaux ont été programmés par le Département Charente pour 2016 : installation d'un portail électrique.

Mme le Principal profite de ce point pour signaler aux membres du Conseil d'Administration que des travaux de sécurisation seront faits gracieusement par la mairie pour ralentir la circulation aux abords de l'établissement : création d'une zone 30 et mise en place de coussins berlinois.

M. BARRAUD Michel, parent d'élève, demande si des exercices d'incendie ou de confinement seront faits. Mme le Principal indique qu'effectivement un courrier a été transmis aux chefs d'établissement leur demandant d'organiser ces exercices avant les vacances de Noël. Ils seront donc faits.

- Faut-il mettre un mot pour ne pas prendre le bus le mercredi après le repas ?

Ce n'est pas une obligation.

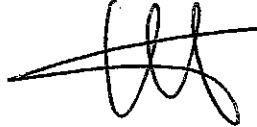
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Principal,



C. BIAUJOUT

La secrétaire de séance,



L. GUETTE

